

PRÉSENTATION, PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, DE SES PROPOSITIONS DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2020-21

335e session du Conseil d'administration
Lundi, 18 mars 2019

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration,

Tous les deux ans à la session de mars du Conseil d'administration, le Directeur général présente ses propositions de programme et de budget pour la période biennale à venir et le Conseil d'administration recommande un projet de programme et de budget en vue de son adoption en juin par la Conférence internationale du Travail.

Conformément à cet exercice, auquel je me livre pour la quatrième fois depuis le début de mon mandat, j'ai donc le plaisir de vous présenter mes propositions de programme et de budget pour 2020-21.

Nous savons tous que, cette fois-ci, et sur décision du Conseil d'administration, le programme et budget ne sera pas adopté selon la procédure habituelle. Le Conseil d'administration a en effet décidé que le programme pour la prochaine période biennale devait tenir pleinement compte du résultat de l'Initiative du centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail. Etant donné que celui-ci ne sera connu qu'à l'issue de la Conférence au mois de juin, il a été convenu que le contenu du programme serait examiné par le Conseil d'administration non pas à sa session de mars comme c'est habituellement le cas mais à sa session de novembre.

Toutefois, le Règlement financier dispose que le projet de budget doit être adopté par la Conférence en juin. Je sou mets donc à votre approbation le projet contenu dans les propositions à l'examen.

Je me permets d'ajouter que la décision que prendra la Conférence sur les crédits budgétaires dans le cadre de la procédure modifiée n'autorisera pas le Directeur général à engager des dépenses au titre des politiques. Le Règlement financier prévoit expressément que tout crédit ouvert sans spécification de son affectation précise doit recevoir l'approbation du Conseil d'administration. C'est sur cette question que nous reviendrons à la session de novembre.

Je pense qu'il est utile d'appeler l'attention du Conseil d'administration sur trois facteurs distincts qui auront vraisemblablement un impact important sur le contenu et la mise en œuvre du programme et budget pour la prochaine période biennale.

Le premier facteur est de toute évidence le centenaire de l'OIT. Devant l'essor de l'initiative sur l'avenir du travail et la mobilisation tout à fait remarquable que celle-ci a suscitée parmi les mandants tripartites, j'ai compris qu'il y avait une volonté politique réelle, particulièrement manifeste depuis la publication en janvier du rapport de la Commission mondiale, de saisir l'occasion unique qui nous était donnée de repenser et de remanier sur le fond le programme de travail de notre

Organisation afin qu'elle puisse véritablement servir les ambitions et les priorités qui sont à nos yeux essentielles pour l'avenir du travail. Cela ne se résume pas à un simple choix entre continuité et rupture, mais cela implique que nous déterminions avec précision, au moment opportun, l'ampleur du changement auquel nous aspirons. J'ai insisté sur ce point dans l'introduction de mes propositions, où je souligne également que, sans préjuger des décisions que nous aurons à prendre en novembre, les observations préliminaires que vous pourriez avoir sur ce sujet seront certainement utiles aux travaux de préparation du programme actuellement menés par le Bureau.

Le deuxième facteur est lié au fait que la période couverte par le programme et budget à l'examen coïncidera avec les deux dernières années de mise en œuvre du plan stratégique de l'OIT pour 2018-2021. Ce programme et budget doit par conséquent intégrer les six objectifs du plan, à savoir: renforcer les capacités pour répondre aux besoins des mandants; accroître la capacité de réponse aux besoins des plus vulnérables et des plus défavorisés; maintenir et renforcer la fonction normative; affirmer le rôle de chef de file de l'Organisation en matière de connaissances; faire de l'OIT un acteur de premier plan dans la mise en œuvre du Programme 2030; et veiller à ce qu'elle soit mieux à même d'agir avec efficacité et efficience. Je rappellerai en outre que le plan stratégique prévoit aussi le maintien des quatre éléments transversaux déterminants pour l'élaboration des politiques qui figurent dans le programme actuel, à savoir: les normes internationales du travail, le dialogue social et le tripartisme, l'égalité entre hommes et femmes et la non-discrimination, et une transition juste vers la durabilité environnementale.

Davantage lié à l'exécution du programme qu'à son élaboration, le troisième facteur est la réforme en cours du système des Nations Unies. Nous aurons pendant la présente session d'autres occasions d'examiner l'ensemble des conséquences de ce processus. Toutefois, sachant que l'OIT a été l'une des premières à adapter son programme aux fins de la réalisation du Programme 2030, dans lequel le travail décent occupe une place centrale et dont la mise en œuvre est à la base de la réforme du système des Nations Unies, notre Organisation, grâce aux efforts constants qu'elle déploie, est tout à fait à même de tirer pleinement parti de ce processus de réforme.

Permettez-moi maintenant d'évoquer mes propositions qui visent à renforcer encore le système de gestion axée sur les résultats au sein de l'OIT. Ces propositions passent essentiellement par un nouveau cadre de résultats fondé sur une « théorie du changement » explicite. Elles répondent directement aux instructions données au Bureau, par exemple dans la résolution de 2016 de la Conférence concernant la manière de faire progresser la justice sociale par le travail décent, et à des recommandations d'organismes tels que le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales. Comme l'a exprimé la Conférence dans sa résolution, il s'agit pour l'OIT de vous montrer, à vous nos mandants, « comment ses travaux ont contribué à la réalisation des quatre objectifs stratégiques ».

Ce processus ne pourra être mené à bonne fin qu'en novembre, lorsque nous serons en mesure de définir l'ensemble des cibles et des indicateurs à la lumière des priorités du programme qui auront été arrêtées. Toutefois, nous avons dès à présent l'occasion de parvenir à un accord sur les grandes lignes d'un cadre qui mettra bien mieux en évidence en quoi notre action contribue à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation. Procéder de la sorte aura pour les activités de l'OIT des

conséquences importantes, qui sont exposées à la fin du chapitre 2 de mes propositions. De plus, cette démarche servira la volonté constante du Bureau de renforcer son système de gestion axée sur les résultats, en ce qu'elle nous aidera grandement à nous acquitter au mieux de notre devoir de rendre compte de notre action à nos mandants. Ce sont là des responsabilités que mes collègues et moi-même prenons très au sérieux.

Depuis le début de mon mandat, le Bureau a constamment cherché à réaliser des gains d'efficacité pour permettre le redéploiement des ressources au profit des activités techniques de première ligne et des services aux mandants. Le montant total de ce redéploiement s'élève à ce jour à 58 millions de dollars des Etats-Unis, auxquels s'ajoutent les 8,5 millions de dollars E.-U. inclus dans les propositions à l'examen. Ce redéploiement comprend la restructuration interne, la redéfinition des profils de poste et le transfert de ressources provenant des services d'appui et de gestion. Il a permis une augmentation équivalant à 74 postes ETP au profit des activités techniques de première ligne. Avec un niveau de ressources inchangé, nous fournissons davantage de travail, et ce travail est d'une plus grande qualité, plus efficace et soumis à un contrôle plus rigoureux.

Je tiens à souligner que j'ai l'intention de poursuivre ces efforts selon les modalités décrites dans mes propositions, y compris dans le cadre de l'examen continu des processus opérationnels, en m'appuyant sur une gouvernance rationnelle, des mécanismes de contrôle et de gestion des risques et le développement des ressources humaines. Autant de domaines dans lesquels le Bureau se gardera des raccourcis et des fausses économies.

En ce qui concerne le montant du budget proposé pour la prochaine période biennale, permettez-moi de rappeler brièvement au Conseil d'administration l'évolution à long terme de ce budget. En termes réels, le budget de l'OIT est aujourd'hui inférieur de 14 pour cent à celui d'il y a 40 ans, et de 5 pour cent à celui d'il y a 20 ans. Dans ce contexte de diminution des ressources, nous avons néanmoins été en mesure, sous votre direction, de répondre à vos demandes accrues de services et nous avons renforcé la gouvernance pour nous conformer aux meilleures pratiques. En ce qui concerne les questions de fond, l'OIT a pu investir dans les domaines qui ont été ajoutés à la liste de vos priorités en matière de politiques ou placés en tête de cette liste: l'économie verte, l'informalité, les migrations et le travail rural, par exemple. Dans le même temps, nous avons créé une fonction d'évaluation, un poste de responsable des questions d'éthique et un poste de médiateur ainsi qu'un comité de contrôle indépendant; nous avons adopté les Normes comptables internationales pour le secteur public, mis en place des audits annuels et un mécanisme de gestion formelle des risques institutionnels et nous avons absorbé la part des coûts qui nous revenait au titre du financement du renforcement du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies et de l'expansion du Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU; enfin, nous avons augmenté les dépenses consacrées aux audits et aux enquêtes internes et amélioré nos systèmes informatiques et de communication.

Les efforts et les réalisations sont donc là, et ce bilan dénote aussi une réelle réactivité aux demandes et aux attentes que vous, nos membres, formulez à juste titre et auxquelles il nous faut

répondre. Nous sommes conscients de nos responsabilités envers vous et nous continuerons de tout mettre en œuvre pour les assumer à votre satisfaction.

C'est donc dans ce contexte, et pleinement conscient de la réalité des contraintes qui pèsent sur les finances publiques des Etats Membres, que je propose au Conseil d'administration un certain nombre d'investissements institutionnels et de dépenses extraordinaires qui marquent un écart par rapport à la trajectoire à long terme de croissance réelle zéro ou même par rapport à des budgets réduits. Il ne s'agit pas d'investir pour développer les programmes opérationnels de façon purement arbitraire ou par caprice, mais de répondre à des besoins organisationnels pressants qui risquent, si l'on ne s'en occupe pas, de créer une situation particulièrement dommageable pour l'OIT et ses capacités d'exécution. Ces besoins se font ressentir dans cinq domaines.

Premièrement, le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies. Nous avons déjà eu des discussions difficiles à ce sujet. L'an dernier, l'Assemblée générale a décidé que notre contribution au système, qui s'impute sur le budget ordinaire de l'OIT depuis 2014, serait doublée. Le montant dû pour la période 2020-21 s'élève à 4,6 millions de dollars E.-U., que je propose de financer par une augmentation du budget et non au moyen de coupes dans les programmes, seule autre solution réaliste me semble-t-il.

Deuxièmement, alors que nous arrivons à la fin de la première phase du projet de rénovation de ce bâtiment, comme nous pouvons le voir concrètement autour de nous, phase qui a coûté plus de 200 millions de francs suisses financés en totalité sur les ressources de l'OIT, notamment grâce à la vente de terrain, il semble évident que nous devons maintenant donner suite à la décision prise en 2011 par le Conseil d'administration d'appliquer pleinement la stratégie de financement à long terme des travaux d'entretien et de rénovation périodiques des bâtiments de l'OIT dans le monde entier. Le fait est que, dorénavant, la vente d'actifs ne pourra plus être une option pour nous, ou plutôt pour nos successeurs. C'est la raison pour laquelle je propose d'augmenter la provision destinée à ces travaux à hauteur du montant déjà convenu, moyennant un investissement de 3,8 millions de dollars E.-U. pour la prochaine période biennale.

Troisièmement, il a été déterminé par les services compétents de l'ONU que des mesures devaient être prises pour assurer la conformité des bâtiments du BIT à Genève avec les normes de l'ONU en matière d'accès et de sécurité. A cette fin, nous avons travaillé avec le gouvernement du pays hôte sur un projet dont on trouvera une description détaillée dans deux documents soumis au Conseil d'administration sous les cotes GB.335/PFA/3 et GB.335/PFA/3(Add). La mise en œuvre de ce projet, qui devrait se faire par étapes et avec le soutien du pays hôte, nécessite de la part de l'OIT un investissement de 10 millions de dollars E.-U. au cours de la prochaine période biennale.

Quatrièmement, malgré les sommes non négligeables qui ont déjà été consacrées aux systèmes informatiques, en grande partie financées par des excédents budgétaires fortuits et des économies inattendues, l'OIT n'est pas en mesure de faire face aux investissements croissants qu'il faudrait réaliser pour répondre en permanence à la demande dans ce domaine, afin d'améliorer l'accès aux données et le partage des connaissances, d'assurer la cybersécurité et de suivre l'évolution rapide des normes technologiques. En 2017, le Conseil d'administration a approuvé une stratégie en matière de

technologies de l'information, dont les objectifs pourraient être en partie financés par l'investissement de 12,2 millions de dollars E.-U. que je vous propose.

Cinquièmement, et ce sera le dernier point, la proposition d'augmenter de 1,125 million de dollars E.-U. la provision pour dépenses imprévues inscrite à la Partie II du budget est une réponse directe et appropriée au fait que les dépenses supplémentaires autorisées par le Conseil d'administration ont régulièrement dépassé la somme de 2 millions de dollars E.-U. au cours des périodes biennales récentes. Constituer une provision adéquate pour couvrir ces dépenses serait, me semble-t-il, une mesure de bonne gestion.

Au total, les investissements institutionnels proposés se montent à 31,7 millions de dollars E.-U. Ce n'est pas un chiffre, je le répète, que j'avance à la légère, dans la précipitation ou sans y avoir mûrement réfléchi. Non, c'est la conséquence inévitable du fait que sans les infrastructures et les capacités institutionnelles appropriées, l'OIT ne pourra pas continuer à mener ses activités.

Dans la même veine, le Bureau a soigneusement examiné, comme il a coutume de le faire, les perspectives d'évolution des coûts au cours de la prochaine période biennale, sur la base des meilleures informations disponibles. Au cours des deux dernières périodes biennales, les budgets qui ont été adoptés ont affiché une baisse en valeur nominale car il y a eu des diminutions de coûts. Cette fois-ci, malheureusement, la situation est moins favorable du fait du retour d'une inflation certes modérée mais qui devrait durer. C'est la raison pour laquelle la proposition qui vous est soumise prévoit une augmentation de 1 pour cent des coûts, soit 8 millions de dollars E.-U. en termes nominaux, pour les deux années de la période budgétaire.

Enfin, permettez-moi de faire remarquer que, contrairement à l'usage, et précisément parce que la procédure modifiée que nous avons adoptée ne permet pas, à ce stade, de définir les priorités de notre programme de fond, mes propositions ne contiennent pas d'estimation des contributions extrabudgétaires ou des contributions au CSBO. Toutefois, je souhaiterais signaler au Conseil d'administration que si les apports volontaires des donateurs à l'appui des activités de l'OIT se maintiennent à leur niveau des six dernières années, l'Organisation pourra alors compter sur un montant supplémentaire de 248 millions de dollars E.-U. chaque année.

Cette présentation étant faite, j'ai le plaisir de soumettre mes propositions de programme et de budget au Conseil d'administration pour examen et recommande leur adoption définitive par la Conférence internationale du Travail lors de sa session du centenaire, au mois de juin.

Merci.